

Asmae célèbre les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

"Acharnons-nous pour que l'enfant soit partout respecté"

Sœur Emmanuelle

Le 20 novembre 1989, 191 pays des 193 siégeant aux Nations Unies se sont engagés à défendre les droits de l'enfant en signant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. 20 ans après, en dépit de nombreuses améliorations, la situation de millions d'enfants reste alarmante. En cette journée internationale des droits de l'enfant, il est important de rappeler leurs droits mais encore plus de les défendre au quotidien. C'est la tâche à laquelle Asmae - Association Sœur Emmanuelle s'attelle tous les jours depuis 30 ans.

Les droits fondamentaux des enfants du monde entier sont encore bafoués de nos jours : pauvreté, errance, malnutrition, maltraitance, absence de soins, déscolarisation... autant de situations qui sont le lot quotidien de millions d'enfants. Dans les 9 pays où elle est présente et en collaboration avec ses partenaires locaux, Asmae défend les droits à l'éducation, la santé, la protection ou encore la participation familiale et sociale des enfants parmi les plus pauvres.

À l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention et pour marquer son attachement au respect des droits de l'enfant, Asmae illustre dans sa revue trimestrielle *La Lettre* quelques uns des projets qu'elle accompagne, comme autant d'actions visant à promouvoir et à faire respecter les droits de l'enfant.

Sur le terrain aussi Asmae célèbre cette journée. Par exemple en Inde, Asmae et quatre de ses partenaires (Arunodhaya, BSAC, MACT et SEED) ont décidé d'organiser une exposition photo sur les droits de l'enfant. Ces photos prises et commentées par les enfants eux-mêmes, les sensibilisent à leurs droits. A leur tour ils sensibilisent les visiteurs de l'exposition inaugurée le 20 novembre à l'Alliance française de Chennai.